

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2018

#TUTO : PRÉPARER L'ARRIVÉE DU PRÉLÈVEMENT A LA SOURCE



L'arrivée du prélèvement à la source a été reçue comme un choc par les entreprises, qui sont sur le point de devenir collectrices des impôts pour leurs salariés. Pour éviter les complications et bouleversements au sein de votre entreprise, voici quelques conseils à appliquer dès maintenant.

S'INFORMER

Le gouvernement a mis en place une base de données (trop?) exhaustive sur le prélèvement à la source. Leur "kit collecteur" résume les principales informations nécessaires aux entreprises pour se préparer au PAS.

FORMER / SE FORMER

La formation de vos professionnels de la paie au PAS reste la meilleure des préparations pour franchir le cap sereinement. Sur notre plateforme, vous pouvez déposer votre besoin de formation et recevoir au moins 3 offres sur mesure, gratuitement. Il ne vous reste alors plus qu'à choisir !

COMMUNIQUER

Un modèle de courrier d'information à joindre aux bulletins de paie est disponible sur le site du gouvernement, Depuis le 17 septembre, vous avez également la possibilité de faire préfigurer le prélèvement à la source sur les bulletins de paie de vos salariés. Cela veut dire que vous pouvez d'ores et déjà faire ressembler les bulletins de paie à ceux prévus à partir de janvier 2019.



Faut-il former ses salariés à la manipulation d'extincteurs ?

>> OUI si votre entreprise fait plus de 50 salariés ou manipule des matières inflammables

Dans ces entreprises, le code du travail évoque "le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés."

>> PAS FORCÉMENT si votre entreprise ne remplit pas ces critères Même si nous ne pouvons que vous conseiller de dispenser cette formation à vos salariés, par mesure de sécurité.

Et à l'évacuation ?

Selon le code du travail, un exercice d'évacuation doit être réalisé tous les 6 mois. Nous vous conseillons aussi de mettre en place une équipe d'évacuation, et de leur dispenser une formation évacuation.

#LOIAVENIRPROFESSIONNEL : LES GRANDS CHANGEMENTS

La monétisation du CPF

A partir du 1er janvier 2019, les salariés disposeront de 500€ par an pour se former avec leur CPF. Ils pourront toujours faire appel à l'entreprise pour leur trouver des formations. Concernant les formations longues, le CIF sera remplacé par le CPF de transition.

La création du Pro-A

Les salariés en CDI auront accès à un nouveau dispositif qualifiant de "reconversion ou promotion par l'alternance" : le Pro-A,

La fin du CIF

Le Congé Individuel de Formation sera remplacé par le CPF de transition, conservant le même objectif de préparer une formation longue.

Une expansion du CEP

Le CEP (conseil en évolution professionnelle) vise à accompagner les salariés dans leurs projets (formations, reconversions...). Ce service gratuit va être déployé à plus grande échelle.

Une réorganisation des OPCA

Les OPCA deviennent des Opérateurs de Compétences (OPCO). Ceux-ci seront moins nombreux (11 au lieu de 20). Ils devront entre autres anticiper la transformation des métiers et construire la GPEC et le PDCE en partenariat avec les entreprises.

La création de France Compétences

Cette agence nationale remplace le FPSPP, le Cnefop et le Copanef. Elle sera chargée de réguler la qualité des certifications CFA et des Organismes de Formation.

Une cotisation formation différente

La contribution relative à la formation professionnelle et la taxe d'apprentissage vont disparaître. A partir de janvier 2019, les entreprises de plus de 11 salariés paieront une cotisation unique de 1,68% à l'Urssaf pour la formation de leurs salariés.

FormerSesSalariés.com, comment ça marche ?

1. Un de mes salariés a besoin d'une formation
2. Je crée mon compte entreprise en 2 minutes sur formersessalaries.com
3. J'accède à mon espace et je clique sur "Créer un besoin"
4. Je détaille mon besoin de formation
5. L'équipe de FormerSesSalariés se mobilise pour trouver des offres de formation adaptées à mon besoin
6. Je reçois par mail au minimum 3 offres de formation en moins de 5 jours. Je conserve mon anonymat et ne suis pas démarché par les OdF
7. Je peux comparer les offres et je n'ai plus qu'à choisir !

#HUMOURDERH



La formation sécurité